

**Délibération n°326 en date du 18 décembre 2013  
portant inscriptions au sein du groupe cible  
de l'Agence française de lutte contre le dopage**

**Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,**

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n°54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du Département des contrôles,

Considérant qu'il convient d'inclure dans le groupe cible des sportifs de haut niveau pratiquant des disciplines telles que le ski ou le ski Freestyle dans la perspective de leur participation aux Jeux Olympiques de Sotchi au mois de février 2014 ; que des propositions en ce sens ont été formulées par la Fédération dont relèvent les intéressés ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence, les sportifs dont les noms figurent en annexe à la présente délibération.

**Article 2 :** Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n°54 rectifiée, susvisée.

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 18 décembre 2013.

Le Président  
de l'Agence française de lutte contre le dopage

  
Bruno GENEVOIS

**Annexe à la délibération n°326 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 18 décembre 2013 : inscription de sportifs dans le groupe cible au titre de la préparation olympique**

<b>FEDERATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
SKI	Mme	AUBERT	Sandrine
SKI	Mme	BAILET	Margot
SKI	Mme	BALLET-BAZ	Coline
SKI	M.	BOUILLOT	Alexandre
SKI	Mme	PIOT	Jennifer
<b>TOTAL</b>			<b>5 sportifs</b>